

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00293 Numéro SIREN : 333 087 039 Nom ou dénomination : TGS France Audit
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2021 sous le numéro de dépôt 5124

TGS France Audit
Société par Actions Simplifiée au capital de 56.550,00 Euros
1 Rue du Tertre
Parc d'Activités Angers/Beaucouzé
49070 BEAUCOUZE

RCS ANGERS 333 087 039

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 08 AVR. 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

Exercice clos le 30 Septembre 2020

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2020 proposée par le Président et décide en conséquence que ce bénéfice s'élevant à la somme de 41.966,67 Euros sera affecté de la façon suivante :

En totalité au compte « Autres Réserves »..... 41.966,67 €
S'élevant ainsi à 590.871,06 Euros.

=====

TOTAL EGAL AU BENEFICE	41.966,67 €
------------------------------	-------------

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mars 2021

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Certifié conforme
Le Président



BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/09/2020	Net au 30/09/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 496,00	1 496,00		
Autres immobilisations incorporelles	634 031,02		634 031,02	634 031,02
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 915,26	6 860,24	1 055,02	1 552,88
Immobilisations financières				
Participations	231 810,26		231 810,26	231 810,26
Autres immobilisations financières	2 472,23		2 472,23	2 472,23
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	877 724,77	8 356,24	869 368,53	869 866,39
ACTIF CIRCULANT				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 168 377,00	127 052,08	1 041 324,92	1 184 446,33
Créances diverses	6 245 507,20		6 245 507,20	3 435 889,38
Disponibilités	419 837,77		419 837,77	222 642,59
Charges constatées d'avance (3)	6 641,45		6 641,45	11 442,18
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 840 363,42	127 052,08	7 713 311,34	4 854 420,48
TOTAL ACTIF	8 718 088,19	135 408,32	8 582 679,87	5 724 286,87
(3) Dont à plus d'un an (brut)			154 426,10	71 514,01

BILAN PASSIF

	Net au 30/09/2020	Net au 30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	56 550,00	56 550,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	465 823,21	465 823,21
Réserve légale	5 655,00	4 620,00
Autres réserves	548 904,39	492 363,21
Résultat de l'exercice	41 966,67	57 576,18
Provisions réglementées	297,22	297,22
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 119 196,49	1 077 229,82
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	278 919,34	302 617,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 585 476,55	3 709 542,03
Dettes fiscales et sociales	249 883,06	262 812,83
Autres dettes	20 801,43	40 539,00
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	328 403,00	331 546,00
TOTAL DETTES (1)	7 463 483,38	4 647 057,05

TOTAL PASSIF	8 582 679,87	5 724 286,87
---------------------	---------------------	---------------------

(1) Dont dettes à plus d'un an
(1) Dont dettes à moins d'un an

232 298,90	23 697,85
7 231 184,48	4 623 359,20



COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2019 au 30/09/2020 (12 mois)	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Production vendue : services	3 789 386,81	3 866 774,12	-77 387,31	-2,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 789 386,81	3 866 774,12	-77 387,31	-2,00
Autres produits d'exploitation				
Production stockée		-40 135,20	40 135,20	100,00
Subventions d'exploitation		1 000,00	-1 000,00	-100,00
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	25 429,76	28 340,33	-2 910,57	-10,27
Autres produits	307,01	93,90	213,11	226,95
Total des produits d'exploitation	3 815 123,58	3 856 073,15	-40 949,57	-1,06
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	3 698 059,09	3 641 786,82	56 272,27	1,55
Impôts, taxes et versements assimilés	26 691,58	22 622,01	4 069,57	17,99
Salaires et traitements		55 321,04	-55 321,04	-100,00
Charges sociales		25 555,85	-25 555,85	-100,00
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	497,86	344,39	153,47	44,56
Dotations aux provisions sur actif circulant	29 505,87	27 816,40	1 689,47	6,07
Autres charges	5 002,25	5 926,28	-924,03	-15,59
Total des charges d'exploitation	3 759 756,65	3 779 372,79	-19 616,14	-0,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	55 366,93	76 700,36	-21 333,43	-27,81
Produits financiers				
Produits financiers, participations (3)	4 060,16	1 164,38	2 895,78	248,70
Total des produits financiers	4 060,16	1 164,38	2 895,78	248,70
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	1 083,17	1 736,94	-653,77	-37,64
Total des charges financières	1 083,17	1 736,94	-653,77	-37,64
RÉSULTAT FINANCIER	2 976,99	-572,56	3 549,55	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	58 343,92	76 127,80	-17 783,88	-23,36

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2019 au 30/09/2020 (12 mois)	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	58 343,92	76 127,80	-17 783,88	-23,36
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	502,32	2 836,38	-2 334,06	-82,29
Total des produits exceptionnels	502,32	2 836,38	-2 334,06	-82,29
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	558,57		558,57	
Total des charges exceptionnelles	558,57		558,57	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-56,25	2 836,38	-2 892,63	-101,98
Impôts sur les bénéfices	16 321,00	21 388,00	-5 067,00	-23,69
TOTAL DES PRODUITS	3 819 686,06	3 860 073,91	-40 387,85	-1,05
TOTAL DES CHARGES	3 777 719,39	3 802 497,73	-24 778,34	-0,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	41 966,67	57 576,18	-15 609,51	-27,11
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	4 060,16	1 164,38		

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020, dont le total est de 8.582.679,87 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 3.819.686,06 Euros et dégageant un bénéfice de 41.966,67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice.

1- Impact sur l'activité de l'entreprise

Il n'y a pas eu d'impact significatif sur l'activité de l'entreprise

2- Mesures de soutien actionnées

Aucune mesure de soutien significative n'a été sollicitée.

3- Pérennité d'exploitation

La pérennité d'exploitation est assurée.

Intégration fiscale

La société TGS France Audit a opté à compter du 01 Octobre 2016 pour le régime de l'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et suivants du code général des impôts.

La liste des filiales intégrées est la suivante :

SARL GROUPE TGS FRANCE (Mère)
SAS TGS FRANCE EXPERTISE
SAS TGS FRANCE INFORMATIQUE (anciennement dénommée ADVENTI)
SAS TGS FRANCE AUDIT
SAS LIVLI
SARL TGS FRANCE CONSULTANTS
SARL SR PATRIMOINE
SARL SOREGOR PROTECTION SOCIALE
SARL TGS FRANCE RECOUVREMENT (anciennement dénommée DELEA)
SARL TRIGONE CONSEIL LITTORAL

Les principales caractéristiques de l'option sont les suivantes :

Chaque société supportera l'impôt qui serait dû par elle, calculé sur son résultat propre, comme en l'absence d'intégration.

Les économies d'impôts liées aux déficits, avoirs fiscaux ou crédits d'impôts survenus durant l'intégration sont rétrocédées aux filiales.

Les charges ou économies liées aux correctifs propres à l'intégration seront définitivement acquises par la société mère.

La convention prévoit, en outre, que les filiales sortantes seront indemnisées de tout impôt sur les sociétés et provenant de l'impossibilité pour elles d'utiliser les déficits et les moins-values long terme retenus pour le calcul du résultat d'ensemble du groupe.

ANNEXE

La charge d'impôt société groupe se décompose ainsi :

L'impôt constaté dans la cadre de la présente intégration fiscale est de : 16 321 €
En l'absence d'intégration fiscale l'impôt constaté aurait été de : 16 321 €

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement N°2016-07 du 26 décembre 2016.

Il est par ailleurs fait application des règlements comptables 2000-06 relatifs aux passifs, 2002-10 et 2003-07 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le règlement 2004-06 sur l'évaluation des actifs.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Prestations à facturer "en-cours"

La société TGS France Audit se conforme aux dispositions du BOI4A1194 du 31 août 1994 et à la jurisprudence du conseil d'état du 10 janvier 2005 relativement à la règle prévue par l'article 38-2 bis du CGI en matière de rattachement aux résultats des prestations de services discontinues à échéances successives.

Elles sont valorisées au prix de vente (H.T.) réel.

Les produits constatés d'avance sont calculés sur la base du prix de vente réel.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

ANNEXE

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

AUTRES INFORMATIONS

Prestations de services "Siège"

A compter du 01/01/2019 les prestations de service siège sont facturées par la SARL GROUPE TGS FRANCE.

Nous rappelons que ces prestations recouvrent les domaines suivants :

- Logistique (gestion des achats, des fournitures et de matériel)
- Informatique, administration du réseau
- Direction opérationnelle
- Conception de la stratégie commerciale
- Communication interne et externe, marketing
- Comptabilité, contrôle de gestion, direction financière
- Etudes de recherches et de développement
- Etc...

Les prestations de services "siège" ont été facturées sur l'exercice à hauteur de 10 % de la production totale.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : GROUPE TGS FRANCE
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 1 Rue du Tertre - 49070 BEAUCOUZE
Capital : 14.739.831.78 €
Siret : 52374246800060

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement N°2016-07 du 26/12/2016.

Il est par ailleurs fait application des règlements comptables 2000-06 relatifs aux passifs, 2002-10 et 2003-07 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le règlement 2004-06 sur l'évaluation des actifs.

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	635 527,02				635 527,02
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	635 527,02				635 527,02
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations générales	1 188,85				1 188,85
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 726,41				6 726,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 915,26				7 915,26
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	231 810,26				231 810,26
Prêts et autres immobilisations financières	2 472,23				2 472,23
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	234 282,49				234 282,49
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	877 724,77				877 724,77

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	1 496,00			1 496,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 496,00			1 496,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales	960,99	156,17		1 117,16
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 401,39	341,69		5 743,08
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 362,38	497,86		6 860,24
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 858,38	497,86		8 356,24

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Installations générales :	Consommation temps	sur 10 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Amortissements dérogatoires	297,22			297,22
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	297,22			297,22
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	104 562,00	29 505,87	7 015,79	127 052,08
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	104 562,00	29 505,87	7 015,79	127 052,08
TOTAL DES PROVISIONS	104 859,22	29 505,87	7 015,79	127 349,30
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		29 505,87	7 015,79	

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	2 472,23		2 472,23	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	154 426,10		154 426,10	
Autres créances clients	1 013 950,90	1 013 950,90		
Etat - Impôts sur les bénéfices	295,00	295,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	493 996,31	493 996,31		
Groupe et associés	1 845 018,52	1 845 018,52		
Débiteurs divers	3 906 197,37	3 906 197,37		
Charges constatées d'avance	6 641,45	6 641,45		
TOTAL DES CRÉANCES	7 422 997,88	7 266 099,55	156 898,33	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	278 919,34	46 620,44	194 171,83	38 127,07
Fournisseurs et comptes rattachés	6 585 476,55	6 585 476,55		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	246 932,70	246 932,70		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	2 950,36	2 950,36		
Autres dettes	20 801,43	20 801,43		
Produits constatés d'avance	328 403,00	328 403,00		
TOTAL DES DETTES	7 463 483,38	7 231 184,48	194 171,83	38 127,07
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 697,85			

ANNEXE

■ ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Montant pour les entreprises liées	Montant pour les entreprises liées par participation
Postes du bilan actif		
Prêts	1 744 255,20	
Autres créances	40 844,93	
Postes du bilan passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 643 764,31	
Postes du compte de résultat		
Autres produits financiers	4 060,16	

ANNEXE

■ FONDS COMMERCIAL

Date	Nature	Motifs ou observations	Montant
30/09/2008	Clientèle	Divers acquisitions de clients	100 784,70
01/10/2008	ANPHI	Mali technique de fusion	217 056,91
28/03/2009	SOREGOR	Apport partiel d'actif	44 625,00
18/01/2010	PARISOT	Clients LCI, BEO, ALHUYS	17 330,00
22/03/2010	CAILLAUD	Client Beauvais	740,00
11/09/2013	RABALLAND	Clients FAMHUS, FAMHUS INDUST.	18 720,00
19/12/2013	PARISOT	Clients AGRO PITHIVIERS, HORTI .	9 000,00
01/08/2016	Clientèle SOREGOR	Apport partiel d'actif LPA AUDIT	54 933,33
28/09/2016	Clientèle	Clients DERVILLE AUDIT	37 900,00
01/07/2019	Fonds de commerce Exa audit	Fusion	85 230,00
06/05/2019	MALI TECHNIQUE FIDACEM	TUP FIDACEM	47 711,08
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL			634 031,02

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

En vertu de l'article 214-15, nous avons procédé sur l'exercice à des tests de dépréciations des fonds de commerce.

Ces test consiste pour chaque fonds figurant à l'actif et par zone géographique à comparer :

- la valeur du fonds figurant à l'actif,
- et la moyenne des chiffres d'affaires constatés sur les deux derniers exercices de la zone géographique concernée ; cette moyenne étant affectée d'un coefficient de pondération.

Si la valeur du fonds est supérieure à la moyenne pondérée alors une dépréciation est constatée pour la différence constatée.

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	108 051,12
Autres créances	437 567,83
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	545 618,95

ANNEXE

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 527 798,61
Dettes fiscales et sociales	21 168,32
Autres dettes	961,09
TOTAL DES CHARGES À PAYER	6 549 928,02

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	6 641,45
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 641,45
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	328 403,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	328 403,00

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	50,00	1 131		

ANNEXE

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	56 550,00			56 550,00
Primes	465 823,21			465 823,21
Réserves	496 983,21	57 576,18		554 559,39
Résultat de l'exercice	57 576,18	41 966,67	57 576,18	41 966,67
Provisions réglementées / Amos dérogatoires	297,22			297,22
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	1 077 229,82	99 542,85	57 576,18	1 119 196,49

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

ANNEXE

■ LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous

Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)

SARL TGS FRAUDIT ECONOMIE	10 000,00	98,70	231 795,00				307 586,54	-4 314,40		
---------------------------	-----------	-------	------------	--	--	--	------------	-----------	--	--

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Filiales françaises (ensemble)

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

Dans les sociétés étrangères (ensemble)

La réserve légale de la filiale TGS France audit économie sociale est de 45.97 au 30/09/2020.
Les autres réserves de la filiale TGS France audit économie sociale est de 873.45€ au 30/09/2020.

Bruno ELTGEN
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Associé

Franck DOUCHE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Véronique BOURNEUF-COURTABESSIS
Virginie FRAYSSINET
Associés - Pôle comptabilité

Sophie ELTGEN
Associé - Pôle social

Audit - Conseil ▲ Expertise Comptable

SAGÉCOM
Since 1979



ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 08 AVR. 2021



TGS FRANCE AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 56 550,00 €
1 Rue du Tertre
49070 BEAUCOUZE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
BILAN ACTIF – PASSIF
COMPTES DE RESULTAT
ANNEXE

Exercice clos le 30 septembre 2020

TGS FRANCE AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 56 550,00 €
1 Rue du Tertre
49070 BEAUCOUZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **TGS France AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

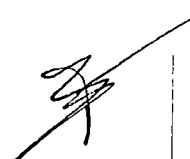
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société décrite dans l'annexe page 6 sur les travaux en-cours non facturés à la clôture de l'exercice, qui sont comptabilisés en compte clients prestations à facturer et valorisés au prix de vente réel.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, votre société évalue s'il existe un indice de perte de valeur des fonds de commerce inscrits à l'actif, selon les modalités décrites dans la note page 13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

- incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sablé Sur Sarthe, le 26 février 2021

Le Commissaire aux Comptes

SAS SAGECOM

Bruno ELTGEN

